



*Communiqué du 19 septembre 2018*

## **Le projet éolien du Mollendruz (VD) est contesté par cinq organisations de protection de la nature et du paysage.**

**La levée de plus de 230 oppositions au projet mis à l'enquête en 2015 vient d'être confirmée par le Département du territoire et de l'environnement (DTE). Une décision signée par la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a été notifiée à tous les opposants mi-août. Du fait des impacts considérables de ce projet, cinq organisations de protection de la nature et du paysage ont décidé de faire recours ensemble auprès du Tribunal cantonal (Cour de droit administratif et public).**

Le projet éolien du Mollendruz, porté par les Services électriques de la Ville de Zurich (EWZ), prévoit l'implantation de 12 éoliennes de plus de 200 mètres de hauteur sur la crête située entre le Col du Mollendruz et la Chalet Dernier, dans le Jura vaudois. Ce projet est en préparation depuis plus de 10 ans. Les organisations recourantes avaient dès le début informé les promoteurs et l'Etat de Vaud de la sensibilité particulière de ce site.

Sur le plan du paysage, ce projet dégrade une large portion de la crête principale du Jura vaudois. La visibilité des éoliennes s'étendrait sur une grande partie du Plateau vaudois et au-delà et touche des points de vue remarquables comme celui de la Dent de Vaulion. Roman Hapka, responsable romand de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, souligne que « de tous les projets planifiés en Suisse, c'est sans doute celui qui impacte le plus lourdement le paysage ».

Un grief majeur du recours porte sur les impacts sur la faune ailée. Au moins cinq espèces d'oiseaux et six espèces de chauves-souris de la liste rouge des espèces menacées fréquentent le site. Ces animaux vont perdre un habitat déjà sous forte pression. Par exemple pour le grand tétras, ce sont 183 ha d'habitats de 1ère et 2ème priorité qui sont touchés. Les promoteurs du projet proposent certes des mesures de compensation. Mais « certaines de ces mesures n'ont pas fait leurs preuves et ne peuvent se justifier du fait de l'ampleur prévisible des atteintes » précise François Turrian, directeur romand de BirdLife Suisse.

Les organisations déplorent également l'impact de ce projet sur des milieux naturels quasi intacts : La construction des voies d'accès du parc porte notamment atteinte à

des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS), des biotopes rares et protégés. Les autorités vaudoises n'ont pas évalué non plus les impacts cumulés du projet avec les deux autres parcs éoliens à proximité, actuellement en cours de procédure (Grati et Bel Coster). « On ne peut en effet se borner à analyser uniquement les effets de ces 12 éoliennes, sans tenir compte des autres projets de même nature situés dans un proche périmètre. » analyse Anne Bachmann, chargée d'affaires d'Helvetia Nostra.

Les organisations recourantes regrettent que l'Etat de Vaud ait maintenu le projet du Mollendruz dans la planification cantonale éolienne, alors même que son impact paysager et ses incidences sur plusieurs espèces d'oiseaux protégés étaient connus. Selon les organisations recourantes, ce projet contrevient aux dispositions légales en vigueur et ne doit pas être autorisé. « Nous adhérons bien évidemment aux énergies renouvelables. Mais c'est toujours une question de pesée des intérêts. Sur ce site, l'intérêt de la préservation de la nature et du paysage est prépondérant et doit l'emporter » conclut Michel Bongard, secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud.

### **Photos à disposition :**

- La région du Mollendruz abrite des prairies et pâturages secs d'importance nationale qui seraient touchés par le projet éolien.
- Photomontage montrant l'impact paysager du projet, ici depuis Bavois.

### **Contacts :**

- BirdLife Suisse : François Turrian, directeur romand, 079 318 77 75
- Helvetia Nostra : Anne Bachmann, chargée d'affaires, 078 629 82 70
- Pro Natura Vaud : Michel Bongard, secrétaire exécutif, 079 721 00 09
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage : Nicolas Petitat, 031 377 00 77
- Paysage Libre Vaud : Jean-Marc Blanc, secrétaire général, 079 213 63 80